

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉPARTEMENT  
ARDÈCHE

DELIBERATION N° 2017/41

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE D'ALBA LA ROMAINE

\*\*\*\*\*

*Séance du 30 août 2017*

*L'an deux mille dix-sept et le trente août à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr André VOLLE.*

*Date de convocation : 22.08.2017.*

*Nombres de membres du Conseil Municipal : 15 en exercice : 15 présents : 13  
Votants : 13*

*Résultat du vote : Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0*

**Présents : M. VOLLE – Mme CROZIER – M. TESTON – Mme BEUGNET – M. HILAIRE – Mme LEBRAT – M. JOLLIVET – M. GAUTHIER – Mme GRENIER – M. CORNET – M. BOUNIARD – Mme PIQUEMAL – M. EUVRARD.**

**Absents : Mme RAMUS – M. RIFFARD**

**Mme GRENIER a été élue secrétaire.**

**Objet : Extension du réseau électrique Quartier Les Faures - Alimentation parcelle C 1119.**

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que le SDE de l'Ardèche à la charge de réaliser, en sa qualité d'autorité organisatrice de la distribution publique d'électricité sur le département de l'Ardèche et pour le compte de ses communes membres, les travaux d'électrification rurale.

Il présente l'étude réalisée par la SDE pour l'alimentation électrique de la parcelle cadastrée C 1119 située Quartier Les Faures.

Le Montant des travaux est estimé à 7 003,69 € HT pris en charge à 75 % par la SDE.

Le solde restant à la charge de la commune s'élève à 1 750,92 €.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal :

.../...

- **DEMANDE** au SDE de réaliser les travaux d'extension du réseau électrique pour alimenter la parcelle C 1119 sise Quartier les Faures.
- **PREND ACTE** que le montant prévisionnel de la participation communale est de 25 % du coût HT des travaux soit 1 750,92 €.
- **PRECISE** que cette participation sera versée sous forme d'une subvention d'équipement en une seule fois à la fin des travaux.
- **PRECISE** que conformément à la délibération n°2016/60, cette subvention sera amortie sur un an.
- **PRECISE** que les crédits nécessaires à l'exécution de la présente décision sont prévus au BP 2017 sur le c/2041582.

Fait et délibéré à ALBA-LA-ROMAINE le 30 août 2017.

POUR COPIE CONFORME,  
Alba La Romaine, le 31 août 2017.  
LE MAIRE,  
André VOLLE.

